

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Professions de santé A1/infirmier

**Concours de recrutement pour les fonctions de
Professeur (A1)
Division des professions de santé
Option Infirmier**

Relevé des épreuves

Première épreuve : épreuve écrite

Fondements théoriques des interventions professionnelles

Pondération : Coefficient 1

Durée : 3 heures

Langue : Allemand

Cette épreuve a pour but d'évaluer le jugement clinique et le langage professionnel du candidat/ de la candidate sur la base d'une étude de cas sur canavas.

Il s'agit d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques.

L'étude de cas se base sur les contenus des branches et modules professionnels des classes de

- 12^e, 13^e SI (section : infirmier) du régime technique*
- BTS 1, BTS 2 Formation de l'infirmier responsable de soins généraux de l'enseignement supérieur **
- 10^e, 11^e et 12^e AS* (section aide-soignant) et AV* (section auxiliaire de vie) du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique

Les programmes* sont téléchargeables sur le site du MENJE : www.men.lu:

- [https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086\\$39244\\$null](https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086$39244$null)

Les programmes** sont téléchargeables sur le site du LTPS

- <http://www.ltps.lu> sous « Offre scolaire » / « Infirmier »

Deuxième épreuve : épreuve écrite

- a. **Cadre juridique, organisationnel et administratif des institutions de soins et des professions de santé : exercice et formation**
- b. **Les sciences infirmières ; Les modèles conceptuels en soins infirmiers ; L'éducation pour la santé ; Les politiques de la santé**

Pondération : Coefficient 1

Durée : 3 heures

Langue : Français

Cette épreuve se base

- sur les textes législatifs de référence pour la partie a.
- sur un ou plusieurs textes d'actualité pour la partie b.

Elle a pour but d'apprécier les compétences suivantes :

- analyser une problématique pouvant surgir dans la pratique des professions de santé,
- réaliser une analyse critique de certains courants de pensée et décisions politiques qui influencent la santé et les interventions professionnelles,
- développer ses idées, argumenter une position,
- élaborer des pistes de solutions.

Les textes législatifs sont à télécharger sur le site du LTPS :

- <http://www.ltps.lu/centres-de-formation/recueil-de-textes-legislatifs.html>

Textes législatifs de référence :

- Loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé
- Loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé
- Règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier
- Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 portant sur l'exercice de la profession d'aide-soignant
- Règlement grand-ducal du 7 octobre 2010 établissant le code de déontologie de certaines professions de santé
- Loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie
- Loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide

- Assurance dépendance *
- Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. (loi ASFT)
- Texte coordonné du règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009
- Loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers
- Règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation, la distribution et la transfusion du sang humain, et des composants sanguins.

Ces textes sont également disponibles sur <http://www.legilux.public.lu/>
Code de la santé et * Code de la sécurité sociale

Troisième épreuve : épreuve orale

Présentation d'un sujet professionnel en vue d'un enseignement

Pondération : Coefficient 2

Durée : 2 heures (préparation 1h30, présentation et discussion : ½ h)

Langue : Luxembourgeois

L'épreuve a pour but d'apprécier

- la structuration d'une présentation d'un sujet devant un groupe
- l'argumentation des idées, des méthodes proposées
- la maîtrise du langage professionnel
- la créativité.

Le sujet de l'épreuve se réfère aux contenus des branches et modules professionnels des classes énumérées à la première épreuve.